

Arrêté portant nomination

David MÉNIER

L'administrateur provisoire,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L712-2 ;

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu le décret du 12 mars 2025 portant nomination de la Rectrice de l'académie de Clermont-Ferrand – Mme DUPONT (Virginie) ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2009 approuvant le référentiel national d'équivalences horaires établi en application du II de l'article 7 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2025 du Recteur de région académique Bretagne portant nomination d'un administrateur provisoire à l'université Bretagne Sud – M. GENTRIC (Michel) ;

Vu la charte de cadrage des activités prises en compte dans le service des enseignants-chercheurs et des enseignants approuvée par le conseil d'administration restreint du 25 juin 2024 ;

Considérant que l'UBS a décidé de créer une structure de valorisation de la recherche menée au sein de ses unités de recherche et de ses plateformes (projet Ubside), que cette structure prend la forme d'une Business Unit, intégrée à la SATT Ouest Valorisation, que ce projet implique la mise en œuvre de différentes opérations juridiques et de nombreux échanges avec la SATT pour aboutir aux objectifs fixés ; que les procédures sont toujours en cours ;

Considérant que le dossier a été piloté sous la présidence de Virginie DUPONT par David MÉNIER en sa qualité de vice-président Recherche, que son mandat a pris fin avec la nomination de Virginie DUPONT en qualité de rectrice et qu'il serait préjudiciable pour l'UBS que le suivi du dossier ne soit plus assuré durant la période de l'administration provisoire ;

Arrête

Article 1. Monsieur David MÉNIER, professeur d'université est nommé chargé de mission à compter du 27 mars 2025.



Il est chargé d'assurer le suivi du projet Ubside ainsi que la représentation de l'université durant la période d'administration provisoire.

Article 2. Ses fonctions prennent fin le jour de l'élection d'un nouveau ou d'une nouvelle présidente de l'université.

Article 3. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

Michel GENTRIC

